

LABORATOIRE

**MANIPULATION
D'UN ÉCHANTILLON BIOLOGIQUE 7820**

Définition : prélèvement, préparation et conservation d'un échantillon destiné à des analyses de laboratoire.

► Activités

- Prélever l'échantillon demandé suivant les règles.
- Indiquer au patient la manière de recueillir et de conserver l'échantillon, si nécessaire.
- Fournir le récipient nécessaire.
- Appliquer les dispositifs spéciaux pour le prélèvement de l'échantillon chez les nourrissons, les très jeunes enfants ou les adultes dans l'incapacité de le faire.
- Aider à la biopsie d'un tissu ou d'un organe, si nécessaire.
- Aider à l'aspiration de liquide hors d'une cavité corporelle, si nécessaire.
- Conserver l'échantillon recueilli suivant les règles.
- Sceller tous les récipients contenant des échantillons afin de prévenir les fuites ou la contamination.
- Étiqueter l'échantillon avec les renseignements appropriés.
- Mettre l'échantillon dans un contenant approprié pour son transport.
- Prendre les dispositions pour le transport de l'échantillon au laboratoire.
- Faire la demande des tests de laboratoire de routine se rapportant à l'échantillon, si nécessaire.

Bibliographie

- Perry, A.G., & Potter, P.A. (1990). *Clinical nursing skills and techniques*. St. Louis: Mosby.
Smith, S., & Duell, D. (1992). *Clinical nursing skills* (3rd ed.). Los Altos, CA: National Nursing Review.